

PROCES VERBAL

Séance du 11 Octobre 2022

L'an 2022 et le 11 Octobre à 20 heures 40 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BUREL Régis, Maire.

Présents : M. BUREL Régis, Maire, Mmes : BAINOL RIBERT Francine, BOULANGER Liliane, FESTES Isabelle, LE GULUCHE Anne-Marie, LE ROUX Yasmine, MM : ALASIA Joël, BOLANT Claude, VAUTIER Fabrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : DANGER Ludiwine à M. BOLANT Claude, GIRARD Roselyne à Mme LE ROUX Yasmine, MM : MAGNIER Benoît à M. VAUTIER Fabrice, MAHIEUX Christian à M. BUREL Régis, TROUSSELLE Mathieu à M. ALASIA Joël
Absent(s) : M. MATHIEU Benjamin

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 04/10/2022

Date d'affichage : 05/10/2022

A été nommée secrétaire : Mme BOULANGER Liliane

Monsieur la Maire informe le Conseil Municipal que suite à la circulaire du 2 juin 2022, applicable au 1^{er} juillet 2022 et relative à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes, le compte rendu de Conseil Municipal est remplacé par le Procès-Verbal uniquement consultable sur le site de la commune, seule la liste des délibérations sera affichée en mairie en plus du site internet.

De plus, un(e) secrétaire désigné(e) à chaque séance devra co-signer le procès-verbal et les délibérations.

01/Révision des tarifs communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire de la cantine a augmenté le tarif du repas au 1^{er} septembre 2022. Il est donc proposé d'augmenter le tarif du repas et de le facturer à 4.50 € à dater du 1^{er} novembre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à la majorité l'augmentation du repas de la cantine à 4.50 € à dater du 1^{er} novembre 2022.

Pour : 13

Abstention : 01

02/ONF : Etat d'assiette des coupes de l'année 2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. LINTE de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté en annexe

2- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder e 2023 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées en annexe

3- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

4- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après en annexe

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Vote accepté à l'unanimité des présents.

03/Nomination d'un conseiller municipal : Incendie et Secours

Le Maire informe l'assemblée d'un courrier de la Préfecture de l'Aisne, relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

M. le Maire et le Conseil Municipal propose M. Benjamin MATHIEU, Conseiller Municipal.

Vote à la majorité si accord de l'intéressé ou report au prochain conseil municipal si refus.

04/ Suppression et création de postes :

Le Maire propose à l'assemblée : la suppression d'1 emploi d'adjoint administratif territorial à raison de **18h00 hebdomadaires** et **la création d'1 emploi** d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet à raison de **20 hebdomadaires**. Cet emploi sera pourvu par un agent relevant du grade des adjoints administratifs territoriales, et de la catégorie C. Vote à l'unanimité.

Le Maire propose à l'assemblée,

1/ la création d'1 emploi permanent d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie C, à temps non complet à raison de 15 heures Hebdomadaires pour assurer les missions suivantes :

- Participer à la préparation des repas et de la salle de restauration scolaire
- Distribution des repas et accompagnement des convives
- Participer au nettoyage et au rangement de la vaisselle

Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

Vote à l'unanimité.

05/ Remboursement factures

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le remboursement d'une facture d'achat d'une lampe payée par l'ATSEM de l'école de Nogentel, pour le dortoir.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le remboursement de la facture d'achat d'une lampe pour la somme de 12.99 €, à l'ATSEM.

Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée le remboursement d'une facture d'achat de Switch réseau 5 ports pour le matériel informatique de l'école de Nogentel, pour la somme de 24.99 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le remboursement à M. le Maire de la facture d'achat de Switch pour la somme de 24.99 €.

06/ Décision Modificative Investissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le devis pour les travaux d'isolation de la salle NTIC a fortement augmenté, il est donc nécessaire d'établir une décision modificative comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| - 2315 Installations, matériel et outillage technique : | - 6 500 € |
| - 2315/56 Installation, matériel et outillage technique : opération N°56 Isolation des Salle des Maraichers : | + 6 500 € |

Décision Modificative acceptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Remerciements divers
- Qualité comptable 2021 : 93.33 %
- Lecture du courrier de Mme et M. PETIT : soucis d'économie d'électricité (Eclairage Public)

Fin de séance à 22h40.

La secrétaire
Liliane BOULANGER

En mairie, le 12/10/2022
Le Maire
Régis BUREL

République Française
Département
Aisne

L'an 2022 et le 11 Octobre à 20 heures 40 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BUREL Régis, Maire.

Présents : M. BUREL Régis, Maire, Mmes : BAINOL RIBERT Francine, BOULANGER Liliane, FESTES Isabelle, LE GULUCHE Anne-Marie, LE ROUX Yasmine, MM : ALASIA Joël, BOLANT Claude, VAUTIER Fabrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : DANGER Ludiwine à M. BOLANT Claude, GIRARD Roselyne à Mme LE ROUX Yasmine, MM : MAGNIER Benoît à M. VAUTIER Fabrice, MAHIEUX Christian à M. BUREL Régis, TROUSSELLE Mathieu à M. ALASIA Joël

Absent(s) : M. MATHIEU Benjamin

Secrétaire : Mme BOULANGER Liliane

Nombres de membres

- En exercice : 15
- Présents : 9
- Pouvoirs : 5

Date de la convocation : 04/10/2022

Liste
des délibérations de la commune de Nogentel
séance du 11/10/2022

réf : 2022_DE30 : Révision des tarifs communaux	(13 pour – 1 abstention)
réf : 2022_DE31 : Coupes à asséoir en 2023	(accepté à l'unanimité)
réf : 2022_DE32 : Suppression et création d'emploi : Administratif	(accepté à l'unanimité)
réf : 2022_DE33 : Création poste d'Adjoint Technique	(accepté à l'unanimité)
réf : 2022_DE34 : Remboursement facture à un agent titulaire	(accepté à l'unanimité)
réf : 2022_DE35 : Remboursement facture à M. le Maire	(accepté à l'unanimité)
réf : 2022_DE36 : Décision Modificative en Investissement	(accepté à l'unanimité)